

Assemblée générale du CCSEHDAA - 16 octobre 2024

Résultats des désignations des membres parents

Le CCSEHDAA tient à remercier l'ensemble des parents ayant soumis leur candidature pour siéger au comité. La participation considérable des parents démontre la volonté de collaborer à la réussite de nos élèves à besoins particuliers. Merci!

1. Rappel de la procédure de la sélection des membres parents et substituts du CCSEHDAA

Avant l'assemblée générale :

Mise en candidature par formulaire

Vérification de l'admissibilité des candidatures

Courriel de réponse aux candidats admissibles

Pendant l'assemblée générale :

Présentation des candidats par type de poste

Désignation des candidats par type de poste (vote par bulletin)

Dépouillement des bulletins de vote des postes de membres par les scrutatrices

Après l'assemblée générale :

Dépouillement des bulletins de vote des postes de substituts par les scrutatrices

Dévoilement des résultats sur le site du CCSEHDAA

Remise de la liste des candidats désignés au Comité de parents

Approbation par le Comité de parents des membres parents et substituts désignés

2. Résultats des mises en candidatures

TYPE DE DIFFICULTÉ	TYPE D'ÉCOLE	MEMBRE	SUBSTITUT
1. DÉFICIENCE PHYSIQUE OU SENSORIELLE A. déficience motrice légère ou organique (code 33) B. déficience langagière (code 34)	Ordinaire ou spécialisée	Déjà pourvu	Yvon Villeneuve
	C. déficience motrice grave (code 36) D. déficience visuelle (code 42) E. déficience auditive (code 44)	Ordinaire ou spécialisée	Déjà pourvu
2. RETARDS D'APPRENTISSAGE A. difficultés graves d'apprentissage (DGA) (code 10) B. déficience intellectuelle légère (DIL) (code 11)	Ordinaire primaire	Déjà pourvu	VACANT (aucun candidat)
	Ordinaire secondaire	Mariana Marroco Martinez	Alia Abed
3. TROUBLES DE COMPORTEMENT (Codes 12 et 14)	Spécialisée	Caroline Bouffard	VACANT (aucun candidat)
	Ordinaire	Sébastien Carzunel	VACANT (aucun candidat)
4. DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À SÉVÈRE OU PROFONDE (Codes 23 et 24)	Ordinaire ou spécialisée	VACANT (aucun candidat)	VACANT (aucun candidat)
5. TROUBLES SÉVÈRES DE DÉVELOPPEMENT A. troubles du spectre de l'autisme (code 50) B. troubles relevant de la psychopathologie (code 53) C. déficience atypique (code 99)	Ordinaire	Déjà pourvu	Elodie N'diaye Fleutry
	Spécialisée	Isabelle Pivotto	Mélanie Fortier
6. POSSÈDE UN PLAN D'INTERVENTION SANS CODE DE DIFFICULTÉ Élève à risque ayant un plan d'intervention, sans code de difficulté, qui ne cadre dans aucune catégorie présentant des besoins particuliers à long terme ou de façon permanente.	Ordinaire primaire	Déjà pourvu	VACANT (aucun candidat)
	Ordinaire secondaire	Déjà pourvu	Hoang Ho